



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	12	22 .05	25
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
15 mai 2025

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 15/05/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, Président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, PETIT Florence, PIOT Bernard, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge

Mandat de procuration : AUBRY Michel pouvoir donné à BOCQUET Evelyne, DEREPAIS Martine pouvoir donné à GERARD Valérie, DEROZIERES Jean-Luc pouvoir donné à RENARD Régis, HONERCHICK Romain pouvoir donné à CAILLET Laurence, PETIOT Claude pouvoir donné à PETIT Florence, PETIT Pascale pouvoir donné à BAUDIN Claudine, PICOD Gérard pouvoir donné à BERTHIER Patrick, PROVIN Emmanuel pouvoir donné à HACKEL Claude, VERRISCH Karine pouvoir donné à DANGIN Anita, WOJTYNA Lucienne pouvoir donné à BORDE Philippe

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, NOBLOT Christophe, YOT Olivier, LEMOINE Pascal, MARY Pierre, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....27
Absents ayant donné mandat de procuration.....10
Absents.....13
Votants.....37

OBJET : BIODECHETS : PRESENTATION DES MODALITES DE COLLECTE

Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Monsieur Gérard PICOD, Vice-Président

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri des biodéchets doit être généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers.

L'article L541-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : « les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires.

En pratique, il existe deux grandes catégories de biodéchets à traiter :

- Déchets verts : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.
- Déchets alimentaires : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

Depuis quelques années la collectivité apporte déjà aux habitants une solution au travers des composteurs individuels qu'elle vend à des tarifs très attractifs. Toutefois, les composteurs n'étant pas adaptés à l'ensemble des habitats et considérant que les biodéchets représentent encore un tiers des déchets non triés, il a été décidé de réfléchir à un mode de collecte sur l'ensemble du territoire.

La commission ordures ménagères et le Bureau de Communauté se sont réunis le 7 mai 2025 pour réfléchir à trois scénarios de collecte des biodéchets :

- 1^{er} scénario : Dotation de communes de points d'apports volontaires (à minima deux par commune) + fourniture de bioseau aux 6000 foyers du territoire
Coût estimatif de l'investissement : 166 247.76 € HT
Collecte hebdomadaire les jeudis avec 2 véhicules (un pour le ramassage et un pour le nettoyage des PAV).
Délais de mise en place : 8 semaines
- 2^{ème} scénario : Collecte en porte à porte : Achat benne bi-compartmentée + acquisition de 6000 conteneurs de 120 l et 6000 bioseau pour équiper l'ensemble des foyers du territoire.
Coût estimatif de l'investissement : 510 209.43 € HT
Collecte tous les 15 jours en même temps que la collecte des OMR.
Délais de mise en place : 10 à 12 mois pour la benne et 8 semaines pour le restant du matériel
- 3^{ème} scénario : collecte avec un camion benne spécial bio déchets + acquisition de 6000 conteneurs de 120 l et 6000 bioseau pour équiper l'ensemble des foyers du territoire.
Coût estimatif de l'investissement : 314 533 € HT
Délais de mise en place : mêmes délais que le scénario n°2
Collecte spécifique à prévoir toutes les semaines ou tous les 15 jours et recrutement d'un agent à temps complet à réaliser.

La commission et le Bureau se sont positionnés sur le 1^{er} scénario qui est celui qui permet une collecte des biodéchets à moindre coût.

Lors de cette réunion, il a également été évoqué de doter les communes d'un nombre identique de points d'apports volontaires (PAV) au nombre déjà existant pour les verres, papiers avec à minima deux PAV par commune et la possibilité d'avoir un PAV biodéchets accessible à moins de 150 m pour chaque habitant. Un recensement des besoins va être effectué auprès des communes.

Conformément aux conclusions de cette commission les communes refusant l'implantation de PAV verres, papiers et biodéchets seront concernées par un zonage et un taux de TEOM différents, à délibérer dans un conseil communautaire ultérieur.

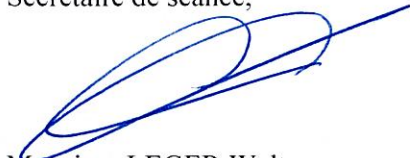
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice- Président et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser la collecte des bio déchets par un système de points d'apports volontaires et de fourniture de bioseau aux habitants pour un coût estimatif de 166 247.76 € HT. La collecte s'effectuera de manière hebdomadaire avec deux véhicules.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

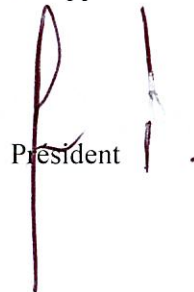
Pour extrait conforme,
Affiché le 22 mai 2025

Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Philippe BORDE,



Président



